

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/21

Le VINGT-HUIT JUILLET de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corine LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE  
MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Laurent ZANDONA

Procurations : Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corine LACOSTE, Mme Mathilde PEYREGA à Mme Anne-Claire CAMAIN, M. Denis VAILLANT à M. Jean-Jacques ALMERO, M. Pierre ROGNANT à Mme Véronique HAITCE

Date de convocation : 23 juillet 2020

Secrétaire de séance : Madame Sandrine VANCOPPENOLLE

**Objet : Approbation du compte administratif 2019**

Madame le Maire sort de la salle du conseil et Monsieur Hubert MARTY prend la présidence afin de procéder à l'approbation du compte administratif dressé par l'ordonnateur. L'exercice 2019 du budget étant clos, il est soumis à approbation le compte administratif de la commune.

Section de fonctionnement

Recettes :	483 054.80 €
Dépenses :	471 575.21 €
Excédent 2019	11 479.59 €
Excédent 2018 reporté	47 713.66 €

**Excédent de fonctionnement de clôture : 59 193.25 €**

Section d'investissement

Recettes :	36 158.35 €
Dépenses	13 419.75 €
Excédent 2019	22 738.60 €
Excédent 2018 reporté	92 878.90 €

**Excédent d'investissement de clôture : 115 617.50 €**

Après délibération, le conseil municipal:

- approuve à la majorité le compte administratif 2019 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 28 juillet 2020.

Fait à Goyrans, le 28 juillet 2020.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans